

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE PALNIFICATION ET PROGRAMMATION	Réf. DEP.3.1.0
RATTACHEMENT : DIVISION ETUDES ET PROGRAMMATION	Date : février 2021

N°	MISSIONS
1	Planifier et coordonner les programmes de l'AEP en milieu rural et consolidation des données.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Assurer le suivi et la publication périodiques des indicateurs d'AEP rurale (taux d'accès, taux de branchement, investissements,...)
2	Participer à l'évaluation des programmes et dresser les bilans des réalisations.
3	Evaluer les besoins en financements et participation à la mobilisation des financements
4	Participer aux évaluations des programmes avec les bailleurs de fonds
5	Programmation budgétaire des projets de la généralisation de l'AEP
6	Assister les DR dans la programmation et la préparation des budgets et des Contrats Internes de Gestion, et représenter DEP dans les réunions de négociations avec les Dri.
7	Gérer l'octroi et le suivi de la consommation des crédits relatifs à la généralisation.
8	Coordonner la partie Planification de l'AEP rurale au niveau de l'Application PEQ
9	Collecter et analyser les données liées à l'AEP rurale produites par d'autres organismes.

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE ETUDES ZONE NORD/ SERVICE ETUDES ZONE SUD	Réf. DEP.3.3.0
RATTACHEMENT : DIVISION ETUDES ET PROGRAMMATION	Date : février 2021

N°	MISSIONS
1	Coordonner et suivre les études détaillées d'AEP rurale menées par les entités régionales et assurer leur assistance technique dans sa zone d'intervention.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Définir et préparer un programme des études détaillées ;
2	Engager certaines études détaillées si les moyens le permettent et ce pour aider les Dri dont le plan de charge le justifie ;
3	Suivre avec les Dri la réalisation du plan d'action des études détaillées de la généralisation de l'AEP ;
4	Coordination avec DPL pour le volet planification des projets intégrés urbain – rural ;
5	Coordination avec DTI pour le volet études détaillées des projets intégrés urbain – rural ;
6	Tenir une banque de données actualisée des études d'AEP rural ;
7	Assurer l'assistance technique pour la réalisation des études ;
8	Participer à l'évaluation des programmes soumis aux bailleurs de fonds ;
9	Préparer les fiches projets et documents à soumettre aux bailleurs de fonds.